



Création site jeux en ligne

Par **tigitz**, le **05/01/2010** à **18:18**

Bonjour,

Je suis sur le point de créer mon entreprise qui a pour activité la création de tournois et de compétitions sur jeux vidéo en ligne. Les membres inscrit sur le siteweb auront la possibilité de payer un droit d'entré (3euro50) pour pouvoir participer a une compétition et ainsi auront l'opportunité de remporté une certaine somme d'argent s'ils terminent dans les 3 premiere places.

Les jeux proposé sont des plateformes très connues que l'on peut acheter en magasin.

Mes questions sont:

Cela est-il légale sur le territoire francais ?

Cela se rapporte-t-il a la legislation des jeux de hasard en ligne ?

Est-il possible de délocaliser l'activité pour la rendre légale ?